

< [L'irrésistible ascension des guérisseurs](#) | [Le colloque sur les épidémies passionne le public](#) >

Assurance et frontaliers

20.11.08 | Rubrique(s): [Revue de presse](#) | [Lien](#) | Les commentaires sont fermés

TRIBUNE DE GENÈVE

Jeudi, 20 novembre 2008

LE COURRIERDES LECTEURS

Genève, 18 novembre. – La Tribune du 11 novembre révélait le désarroi réel de nombreux frontaliers, qui ira croissant dans les années à venir parce qu'ils ont été peu informés, voire désinformés, lors de la mise en place des bilatérales. Dès 2000, des experts nommés par le gouvernement français mentionnaient que le libre choix aurait des conséquences fâcheuses sur l'équilibre des caisses maladie suisses: «Les frontaliers constitueraient toujours un groupe de tarification, quelle qu'en soit la taille. Mais les primes, au lieu d'être inférieures aux primes des résidents en Suisse en raison du coût plus faible des soins en France, risqueraient d'être plus élevées. En effet, les frontaliers choisissant cette formule risquant d'être peu nombreux, la mutualisation réduite des risques aurait pour conséquence que les mauvais risques pèseraient plus sur les cotisations du groupe...» Helsana a gardé nombre de frontaliers, souvent refusés par les assureurs privés français: des assurés qui avaient également compris que les primes suisses étaient à terme plus avantageuses parce qu'elles jouissent d'une classe d'âge unique dès 26 ans, alors que les tarifs privés français augmentent en fonction de l'âge, devenant inabordables. Si à l'époque les frontaliers avaient tous adhéré à l'assurance maladie suisse, dans des conditions qui auraient pu être négociées par leurs associations, les primes auraient baissé. Dans l'immédiat les frontaliers concernés devraient changer pour une caisse moins chère et opter, s'ils sont encore en activité, pour la seule assurance complémentaire privée française en francs suisses qui garantisse le privé et le semi-privé en Suisse.

Eric Orsel